RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AR PREFECTURE
005-200034502-20190313-201913030014-DE
Reçu le 18/03/2019

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

Délibération n° 20191303-0014

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le treize du mois de mars à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 6 mars 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 17
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Marion PELLEGRIN. M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 2
Mme Marie-Andrée FESTA, M. Paul DAVIN.

Etaient absents et représentés : 2
Mme Marie-Andrée FESTA ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Philippe GONDRE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

COTISATIONS ET ADHESIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

Organismes	Montants des cotisations ou des adhésions 2019
ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne)	617.58€
STATION VERTE (Fédération française des stations vertes des vacances et des villages de neige)	832€
Fondation du Patrimoine	160€
CAUE	200€
AMRF	75€
Villes et Villages Fleuris	175€
ANERN (Association Nationale des Elus de la Route Napoléon)	150€
Communes Forestières	500€
VVF	200€
AMF 05	815.50€
IT 05 (Sur budget annexe eau et assainissement)	2829.20€ TTC
	6.554,28 €

A l'unanimité, le Conseil municipal après avoir délibéré, décide de :
- **Voter** les montants des adhésions et des cotisations selon le tableau ci-dessus ;

Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
Représentés	2
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 13 mars 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK